

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 20 h 30

Présents : Claude CHABAL, Jean-Luc PLANTIER, Sylvie COUZON, André BEAL, Anne-Christine BAUER, Christophe JOUANARD, Gérard ALLIGIER, Mickaël NEBOIT, Yann MARMEY, Régis DUCHAMP, Marie Gladys LEBRETON

Représentés : Cyriaque PETITJEAN, Michèle LAUNAY, Laure REYNAUD, Véronique DEFOND POURTIER

Secrétaire de séance : André BEAL

Monsieur le MAIRE ouvre la séance et fait l'appel des conseillers ; le quorum étant atteint l'ordre du jour est abordé.

1) Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire expose les modalités du scrutin ainsi que son objet, à savoir l'élection, pour la commune de Saint-Martin-de-Valamas, d'une liste de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants, conformément aux règles de parité en vigueur.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués titulaires, des délégués supplémentaires et des suppléants (art. L.O. 286-1).

Le bureau de vote est ensuite constitué. Il comprend les deux conseillers les plus âgés (André BEAL et Gérard ALLIGIER) et les deux conseillers les plus jeunes (Yann MARMEY et Mickaël NEBOIT).

Mr André BEAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente la liste « Ensemble pour Saint-Martin » et demande si d'autres listes souhaitent se présenter.

Aucune autre liste n'étant proposée, il est procédé au vote à bulletin secret.

À l'appel de leur nom, les conseillers municipaux prennent part au vote et signent la liste d'émargement.

Le conseil compte 11 membres présents et 4 membres représentés. Toutefois, parmi les conseillers présents, une élue ne disposant pas de la nationalité française n'est pas autorisée à participer à ce scrutin.

Résultats du scrutin

- Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages exprimés : 12
Nombre de voix obtenues par la liste « Ensemble pour Saint-Martin » : 12
Nombre de bulletins nuls : 2

La liste « Ensemble pour Saint-Martin » ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés élus en qualité de délégués et suppléants :

Délégués titulaires :

- 1. Mr Claude CHABAL**
- 2. Mme Sylvie COUZON**
- 3. Mr Jean-Luc PLANTIER**

Délégués suppléants :

- 1. Mme Véronique DEFOND POURTIER**
- 2. Mr. Gérard ALLIGIER**
- 3. Mme Marie Gladys LEBRETON**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 50 mn